

RESIDANAT FMDA – ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Ouverture des inscriptions au programme de résidanat Avant le 05 Octobre 2025

La Faculté de Médecine Dentaire Abulcasis organisera son **CONCOURS DE RESIDANAT** à compter du **MOIS D'OCTOBRE 2025**.

A. Demande de candidature :

Les candidats souhaitant intégrer la formation résidanat doivent soumettre leur candidature en renseignant le formulaire de préinscription au plus tard sur le site : <https://inscriptions.uiass.ma/cfir-fmda/>

B. Plateforme de préparation

La préparation au concours de résidanat de Médecine dentaire est accessible via la plateforme Evasym : www.evasym.ma.

C. Concours résidanat

La voie du concours s'adresse aux étudiants titulaires du diplôme de docteur en médecine dentaire délivré par une faculté de médecine dentaire, ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Le concours de résidanat comporte **2 épreuves** :

1. DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE :	2. UNE EPREUVE D'ADMISSION :
<ul style="list-style-type: none">- Une épreuve de titres.- Epreuves d'admissibilité (QCM) :<ul style="list-style-type: none">▪ Anatomie▪ Biologie▪ Pathologie Bucco-Dentaire▪ Thérapeutiques Bucco-Dentaire	<ul style="list-style-type: none">- Epreuve des Urgences (Rédaction) :<ul style="list-style-type: none">▪ Question en Urgences Médicales Odontologique▪ Question en Urgences Chirurgicales Odontologique▪ Conduite à tenir Médicale Odontologique▪ Conduite à tenir Chirurgicale Odontologique

Il est à noter que seuls les candidats déclarés admissibles passeront les épreuves d'admission

D. Résultats du concours

Les résultats du concours de résidanat sont proclamés par ordre de mérite calculé sur la base des notes obtenues dans l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission définitive. Les candidats classés à l'issue de ces deux épreuves seront affectés selon le rang de mérite et les postes disponibles.

E. Choix de spécialité

Les étudiants internes en cours de formation sont priorisés pour le choix de spécialité, en fonction des places disponibles. Les candidats admis au concours de résidanat choisissent leur spécialité de façon chronologique selon l'ordre de mérite et les postes restants disponibles.